

ASSEMBLÉE NATIONALE

23 janvier 2007

LOI ORGANIQUE STATUT DE L'OUTRE-MER - (n° 3404)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 398

présenté par
M. Quentin-----
ARTICLE 9

Dans l'alinéa 3 de cet article, substituer au mot :

« second »,

le mot :

« deuxième ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.